

Ces directives, il me semble, devraient comprendre des critères qui permettent aux commanditaires de déduire leurs frais de publicité dans les revues canadiennes qui sont non seulement imprimées et éditées au Canada mais qui sont entièrement produites au Canada. Cela comprendrait la linotypie, l'impression, la gestion de la distribution, les services aux clients et de facturation, la promotion et la publicité. En outre, la maison d'édition devrait jouir d'une autonomie au Canada pour la sélection et l'apprêt du matériel. De plus, la compagnie d'édition devrait être une association, une possession, ou une société enregistrée ou incorporée au Canada comptant un certain degré d'intérêts canadiens comme le prévoit la loi de l'impôt sur le revenu et dont l'utilisation du matériel respecte strictement les lois internationales concernant les droits d'auteur.

Il serait conforme à nos objectifs nationaux, semble-t-il, que le comité étudie la possibilité d'accorder de légères concessions de propriété aux maisons d'édition qui publient dans nos deux langues nationales.

Ces directives s'ajouteraient à celles qui sont déjà en vigueur et qui ne s'appliquent qu'à la propriété, la direction, l'impression, l'apprêt et la publication. Grâce à eux, tous les avantages économiques de toute l'exploitation de la société reviendraient au Canada, aux employés canadiens et au savoir canadien, sauf la part minime de revenu qui irait à l'investisseur étranger dont le Canada a utilisé l'apport. En même temps, ces directives éviteraient au gouvernement de se mêler d'un domaine particulièrement dangereux, celui du contenu politique des articles. Ainsi, les mêmes règles s'appliqueraient à tous, et l'industrie canadienne des périodiques pourrait travailler au bien culturel, économique et social de tous les Canadiens. Jusqu'à présent, le ministre n'a rien présenté de tel. J'ai l'intention de proposer ces directives au comité, dans l'espoir que la Chambre les adoptera et qu'ainsi nous ferons montre de justice envers tous ceux qui ont aidé à construire le Canada.

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, c'est très impressionnant de prendre la parole cet après-midi devant une si grande assistance, devant tant de députés pendus à vos lèvres. C'est la première fois que je vois plus de journalistes à la tribune de la presse que de députés à la Chambre.

M. Reid: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je attirer l'attention de Votre Honneur sur le fait que la tribune de la presse est bondée. C'est la première fois dans l'histoire du Parlement qu'il se trouve, un vendredi après-midi, plus de journalistes dans la tribune de la presse que de députés à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Roche: Monsieur l'Orateur, je voudrais bien que le secrétaire parlementaire fasse attention à nos propos. C'est exactement ce que je viens de dire. J'aimerais bien qu'il ne me répète pas.

Je suis heureux que le ministre soit ici. Cet après-midi, je veux lui faire une proposition sérieuse et j'espère qu'il

Périodiques non canadiens

en tiendra compte lorsqu'il mettra fin au débat de deuxième lecture. Entre-temps, je félicite le député de Cochrane (M. Stewart) qui vient de faire un discours réfléchi et constructif, à mon avis. C'est très important parce qu'il était auparavant président du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. J'espère que le ministre tiendra compte des arguments invoqués par le député.

Le vote clé pour le bill ne sera pas le vote de deuxième lecture, mais celui de troisième lecture. A cause de cela, le bill pose certains problèmes à bon nombre d'entre nous. Par exemple, comme le ministre l'a dit en présentant le bill, l'article concernant la radiodiffusion, vers la fin du bill, empêcherait les Canadiens qui font de la publicité sur les postes de télévision américains, surtout ceux qui sont près de la frontière canado-américaine, de déduire leurs frais aux fins de l'impôt. De fait, certains de ces postes de télévision ont été créés dans le but d'attirer les annonceurs canadiens et de faire de la publicité auprès du public canadien. Ce n'est certainement pas ce que le CRTC et les Canadiens veulent. Par conséquent, si nous nous opposons à l'ensemble du bill, nous nous opposerons à une disposition valable qui vise clairement à empêcher la violation de la politique de radiodiffusion du Canada.

J'aimerais dire d'abord que l'article sur la radiodiffusion constitue un pas vers l'avant.

Il est intéressant de constater comme le gouvernement agit rapidement, du moins pour lui, pour supprimer les articles de la loi qui permettent aux annonceurs canadiens de réclamer des déductions fiscales à l'égard de la publicité à la radio et à la télévision. Il est bon de noter comme cela se fait rapidement et combien la revue *Time Canada* et le *Reader's Digest* ont mis du temps avant de pouvoir offrir des déductions fiscales aux annonceurs canadiens. Ce que je veux dire, c'est qu'à mon avis le *Time* et le *Reader's Digest* sont établis depuis trop longtemps pour que nous songions à prendre des mesures législatives pour mettre fin aux exemptions fiscales de ces deux publications et pour croire que cela aiderait l'industrie canadienne de l'édition. Voilà ce qui m'inquiète le plus.

Comme le député de Cochrane l'a indiqué vers la fin de son discours, si nous adoptons le bill C-58, nous établirons rétroactivement les distinctions injustes à l'égard des sociétés qui sont venues s'établir au Canada. A mon avis, cela portera atteinte à l'importance que la revue *Time Canada* et le *Reader's Digest* ont acquise. Trop d'emplois sont en jeu. Les conséquences pour notre économie sont trop graves pour que nous prenions ce que je considère être une mesure simpliste sous prétexte d'aider l'industrie canadienne de l'édition.

Je ne suis pas convaincu que nous aiderions les publications canadiennes en appuyant le bill à l'étape de la deuxième lecture, même s'il contient la disposition sur la radiodiffusion que je trouve valable. Il faudrait, je crois, une politique positive plutôt qu'une mesure législative restrictive. Si l'on pouvait me convaincre qu'en abolissant l'abattement d'impôt visant le *Time* et le *Reader's Digest* on pourrait réellement aider l'industrie canadienne de l'édition, je serais peut-être enclin à appuyer le bill. Mais, selon moi, la mesure n'aidera aucunement les diverses publications éducatives, politiques, scientifiques et agricoles qui constituent le noyau de l'industrie canadienne de l'édition.